

peut parler dans certains cas de ségrégation déguisée, ségrégation en faveur de certaines minorités nationales contre d'autres minorités nationales ou, tout simplement, à l'encontre de la majorité ;

2. L'institutionnalisation politique des minorités nationales a des conséquences profondes sur la circulation des élites dans l'ensemble d'un État, c'est-à-dire sur les modes de sélection et d'accession au pouvoir (économique et politique) de ces élites sur une assez longue durée.

Bien entendu, le cas soviétique est un cas particulier, dans la mesure où le statut des minorités nationales avait pour objectif de quadriller l'Empire et ne visait pas à accorder une plus grande autonomie de décision aux pouvoirs locaux et régionaux. Est-ce à dire que cette expérience ne peut donner aucune leçon aux États fédéraux démocratiques ? Il semble que l'institutionnalisation politique des minorités nationales selon les critères que nous avons examinés ici – discrimination positive et attribution de droits territoriaux – conduit inévitablement à produire un nouveau mode de sélection des élites, selon un critère identitaire national certes, mais en voie de formalisation (formalisation extrême, le cas de la Bachkirie). Le résultat est de réduire la circulation des élites au niveau local et régional ; il est de limiter le nombre de postulants au pouvoir politique et économique (et donc la compétition démocratique, voire le marché libre) en organisant un système de marchandage de loyauté des élites « titulaires » nationales avec le pouvoir central.

Conclusion

Les cas de figure du fédéralisme sont innombrables, à la fois tous uniques et se recoupant sans cesse, depuis la subsidiarité dans l'Union européenne jusqu'à l'asymétrie en Espagne en passant par la dissolution de la Tchécoslovaquie. Mais comment ces expériences internationales nous aident-elles dans notre réflexion sur le fédéralisme canadien ? Quelles leçons les Canadiens peuvent-ils tirer de l'expérience d'autres pays fédéralistes ?

Deux grandes leçons qui peuvent paraître évidentes méritent d'être rappelées. Premièrement, l'expérience internationale nous montre que le conflit est endémique dans les régimes fédéraux, ou tout au moins dans les fédérations multinationales (p. ex. la Belgique, la Suisse, l'Espagne, le Canada, l'Inde et le Nigeria). Contrairement aux fédérations purement territoriales, où la majorité des citoyens de toutes les sous-unités fédérales ont la même identité nationale, les fédérations multinationales contiennent des sous-unités dominées par un groupe qui se considère comme une nation distincte. Dans les fédérations multinationales, contrairement aux fédérations territoriales, nous sommes confrontés au problème des identités nationales conflictuelles – des nationalismes divergents – ce qui constitue inévitablement une source de profondes tensions et de graves conflits.